



Les réformes du curriculum et des programmes 15 ans après les États généraux sur l'éducation

Observations du MQAF soumises au Conseil supérieur de l'éducation

Octobre 2013

Introduction

Le cadre de notre intervention

Comme l'indique son nom, le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) n'est pas une fédération étudiante au sens où on l'entend généralement au Québec, c'est-à-dire un regroupement d'associations étudiantes dûment constituées. Pour des raisons de « vide juridique » que nous rappellerons un peu plus loin, ce Mouvement ne dispose pas des ressources financières et humaines d'une Fédération étudiante nationale.

On comprendra que, dans ce contexte, nous ne disposons pas de l'expertise pour répondre à l'ensemble des questions que pose le Conseil, notamment quant à l'analyse détaillée et critique du curriculum et des programmes d'études; il va aussi de soi que notre intervention se limite à la formation générale des adultes.

Cela dit, dans les colloques annuels que nous tenons depuis 2002, les adultes ont défini un certain nombre de problèmes qui nous semblent pertinents au regard du thème de la consultation. C'est de cela qu'il sera question dans les prochaines pages.

Nous tenons enfin à remercier le Conseil de nous donner l'occasion d'exposer nos observations.

Les réformes du curriculum et des programmes d'études à l'éducation des adultes

Le document de consultation rappelle que les réformes du curriculum et des programmes d'études à l'éducation des adultes s'inscrivent dans la perspective plus large des mesures mises en œuvre en formation générale des jeunes, mais que l'engagement formel à ce sujet est exposé dans la Politique d'éducation et de formation continue des adultes. Nous souscrivons d'emblée à la volonté exprimée dans cette dernière d'adapter l'enseignement « à la réalité des adultes d'aujourd'hui » et « d'enseigner aux adultes en s'adressant à eux en tant qu'adultes ».

Les données récentes du Programme d'évaluation internationale sur les capacités des adultes (PEICA) nous rappellent par ailleurs que l'orientation de la Politique faisant de la littérature le fondement des apprentissages est toujours aussi pertinente :

- Comprendre et utiliser l'information écrite dans toutes les situations nécessaires pour améliorer ses connaissances et atteindre ses buts.
- Communiquer efficacement avec les autres.
- Être en mesure d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les situations qui le requièrent.
- Participer activement à la société en exerçant tous ses rôles de citoyens.

En 2010, dans notre avis au CSE sur le Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes, nous avons fait nôtres les principes de « qualité, d'équité et de flexibilité » des exigences de sanction que le Conseil a proposés dans son avis de 2008 à la ministre de l'Éducation. Nous avons écrit à ce propos : « On retient en premier lieu de cette proposition la nécessité d'assouplir les exigences pour l'obtention du DES en éducation des adultes, sans en compromettre la qualité et la crédibilité, afin de tenir compte de la diversité des objectifs de formation des adultes. Cela est d'ailleurs conforme à la Politique d'éducation et de formation continue, qui ouvre explicitement la porte à un curriculum distinct en éducation des adultes tout en étant équivalent à celui des jeunes. »

Nous avons aussi fait part de notre accord avec la proposition amendée du Ministère sur les exigences du DES en éducation des adultes publiée dans la Gazette officielle du Québec le 20 janvier 2010.

Un bilan mitigé et des perspectives incertaines

Le curriculum et les programmes auraient beau être parfaits sur papier, c'est dans chaque CEA, dans chaque classe, que peut et que doit se traduire tout changement significatif.

On n'en est pas là, comme chacun le sait, car de report en report depuis 2007, la réforme est toujours à l'état de projet. Ces délais sont à l'évidence symptomatique de l'ampleur imprévue de l'opération ou de l'insuffisance des ressources requises pour la mettre en œuvre, ou les deux à la fois. On ne peut dès lors parler d'un bilan positif.

En premier lieu, une réforme de cet ordre ne peut se réaliser sans la collaboration des enseignants. Or, tant la Fédération des syndicats de l'enseignement que la Fédération autonome de l'enseignement ont demandé de la mettre sur la glace en arguant que les conditions pour l'implanter n'existent tout simplement pas. Pour le MQAF, il serait difficile et périlleux d'ignorer leurs points de vue.

Des problèmes

Les colloques que le Mouvement organise depuis 2002, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, n'ont que peu discuté de la réforme du curriculum et des programmes, mais le programme politique constitué au fil des ans aborde plusieurs questions qui comportent un lien avec la réforme, en particulier ses conditions d'implantation, dont les suivantes.

1. Le MQAF n'entend pas s'immiscer dans les affaires syndicales, mais la précarité des enseignants à l'éducation des adultes reflète la précarité de l'ensemble de l'éducation des adultes. Cela n'est certainement pas dans l'intérêt des étudiants adultes. Au regard de la réforme du curriculum et des programmes, cette précarité se traduit par l'insuffisance des possibilités de formation offertes aux enseignants.
2. Le fait que le premier plan d'action de la Politique d'éducation et de formation continue des adultes soit venu à échéance en 2007 et qu'il n'y ait toujours pas eu de deuxième plan démontre soit l'absence de volonté des autorités gouvernementales de donner un sérieux coup de barre dans ce secteur, soit l'insuffisance des ressources pour mettre en œuvre un plan d'action significatif. Cette omission donne un mauvais signal quant à l'importance de l'éducation des adultes.
3. Dans plusieurs CEA, les classes sont bondées. Mains témoignages dans nos colloques font état du trop long temps requis pour obtenir des explications d'enseignants débordés par leur tâche, ce qui retarde évidemment le cheminement des étudiants. À elle seule, la réforme du curriculum et des programmes d'études laissera ce problème entier.
4. De nombreux adultes ont un mauvais souvenir de leur scolarisation initiale, notamment en raison de problèmes d'apprentissage qui n'ont pas toujours été diagnostiqués. Or, contrairement au secteur des jeunes, la disponibilité de

ressources professionnelles spécialisées n'est pas garantie à l'éducation des adultes. Dans plusieurs cas, il s'agit d'un obstacle objectif à la réussite, sans égard à la nature du curriculum et des programmes.

5. Nous l'avons noté précédemment, la Politique d'éducation et de formation continue des adultes affirme la volonté « d'enseigner aux adultes en s'adressant à eux en tant qu'adultes ». Or, près de la moitié de la population des CEA est constituée de jeunes de 16-19 ans. Dans les faits, l'approche andragogique est-elle efficace, voire applicable, quand on dénombre autant de si jeunes gens dans les classes?
6. En lien avec le point précédent, et même en sachant qu'il n'en est pas ainsi dans tous les CEA, des témoignages nombreux et récurrents d'un colloque à l'autre font état de situations où les adultes sont traités comme des enfants turbulents. Cela se traduit en particulier dans des règles de vie et des normes sur les absences extrêmement rigides, qui ne tiennent pas compte des nombreuses contraintes avec lesquelles doivent composer des adultes et cela, même quand ils ont d'excellents résultats scolaires. On est ici aux antipodes de l'andragogie.
7. « Mon problème, ce n'est pas de réussir mes cours, c'est d'arriver à me nourrir convenablement ». Sous diverses formes, combien de fois avons-nous entendu ce genre de témoignages dans nos colloques? Cette réalité est connue : la population étudiante en FGA est majoritairement composée de gens dont les revenus sont inférieurs au seuil de la pauvreté, ce qui constitue selon nous un obstacle objectif à la persévérance et à la réussite des études. Un certain nombre d'adultes bénéficient des programmes de soutien financier d'Emploi Québec, mais ceux à qui cette aide est refusée n'ont aucune autre source potentielle de revenu. En effet, contrairement à ceux des centres de formation professionnelle (CFP), les étudiants des CEA ne sont pas admissibles au Régime de l'accessibilité financière aux études du ministère de l'Éducation. L'équité et l'égalité des chances commandent qu'ils le soient, selon nous. Étant donné qu'il s'agit d'une formation de base menant à un premier diplôme, l'aide devrait consister uniquement en bourses, non en prêts.

Le discours et la réalité

En 2002, l'adoption de la Politique d'éducation et de formation continue des adultes, qui s'accompagnait d'un plan quinquennal d'action, a été unanimement saluée comme un événement marquant dans le monde de l'éducation des adultes. Et pour cause, on est plus proche des solutions quand on parle franchement des défis à relever qu'en les ignorant. Il n'est pas dit pour autant que l'époque est révolue où les adultes affirmaient que l'éducation des adultes est le parent pauvre de l'éducation.

Les adultes du secondaire ont de bonnes raisons de croire que c'est bel et bien le cas. Nous avons noté précédemment que la population étudiante des CEA constitue le seul groupe d'adultes du système public d'enseignement qui n'a aucun accès au régime de l'accessibilité financière aux études. Notre conception de l'accès aux études pour toutes et pour tous inclut les conditions économiques qui favorisent la persévérance et la diplomation. Qu'un groupe d'adultes ne dispose pas des mêmes ressources que tous les autres est en soi très problématique.

On sait aussi que, contrairement à ceux du cégep et de l'université, les adultes des CEA mais aussi des CFP, sont exclus du champ d'application de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Quant aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, elles ne s'appliquent qu'au secondaire régulier, non à l'éducation des adultes. De ce fait, ces adultes ne disposent d'aucun cadre légal pour constituer des associations étudiantes.

Cela porte à conséquence. Imaginons un instant qu'une réforme aussi importante que celle du curriculum et des programmes soit menée au collégial ou à l'université, là où il existe des associations étudiantes structurées. Celles-ci auraient été des participants actifs au processus, car elles disposent des ressources financières et humaines pour consulter systématiquement leurs membres, mener des études et documenter leurs points de vue. Rien de tel au secondaire, où la population étudiante la plus défavorisée est aussi celle qui bénéficie de moins de droits.

Le ministère de l'Éducation connaît cette situation depuis au moins deux ans. Il dit étudier la question, il suppute, il tergiverse, mais il ne fait rien pour corriger cet injuste vide juridique. Une nouvelle fois, nous demandons au ministère de l'Éducation de prendre ses responsabilités.